

FRANCE

PLAN 2

PLAN 4

PLAN 5

Bourgeoisie



1:500



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 02.01.2002.
Droit de sceau: Fr. 4000
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



COMMUNE DE ST-GINGOLPH CANTON DU VALAIS
CADASTRE FORESTIER
PLAN NO 3
DELIMITATION DU PERIMETRE : JAMES MEDICO / RAPPO HUBERT
RELEVÉ DECEMBRE 1991 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VUADENS
POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES
L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT :


JEAN-MICHEL VUADENS
ING. EPF/SIA ET GEOM. OFFICIEL
1870 MONTHÉY
MONTHÉY, AVRIL 2002
Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SIA et géom. officiel, Rue de Château-Vieux 5, 1870 Monthey tel. 024/472 36 18 fax. 024/472 36 17

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir. 
Mise à l'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir. 